

# La g@zette

*du Valbonnais*

*N° 93 – Septembre 2015*

*Emilie Marsh, étoile de la chanson française*



Après les Francofolies de La Rochelle, c'était de la folie aux Faures-en-Valjouffrey !



*Une étoile montante de la chanson française sous la voûte étoilée des Faures-en-Valjouffrey*



*Crédit photos / Gérard Jacquemin*

Après quatre jours inoubliables aux Francofolies aux côtés d'artistes renommés (Johnny Hallyday, Véronique Sanson, Florent Pagny, Dominique A, Julien Doré, Etienne Daho, Yannick Noah, Alain Chamfort, Maurane, Christophe Willem, etc.), Emilie Marsh, étoile montante de la chanson, a débuté sa tournée d'été au camping des Faures en Valjouffrey : tout un symbole !

La g@zette du Valbonnais avait découvert cette artiste en mai 2013, lors d'une interview exclusive d'Etienne Champollion, le musicien multi-instrumentiste qui l'accompagne.

*« Explosive cette fille. Sur la scène, Emilie Marsh est traversée par cette rock-électricité, elle électrocute, s'exécute et exécute.(...) C'est beau, c'est élégant, c'est raffiné, brutal et viscéral à la fois. Marsh c'est la rage aux tripes dans un écrin de velours. » Hexagone.me*



« Une artiste que l'on est heureux de compter parmi les meilleurs espoirs de relève de la nouvelle chanson francophone. » Alain Fantapié, Président de l'Académie Charles Cros.

Née de père anglais et de mère charentaise, Emilie n'a rien d'une pantouflarde. A la fin de l'année 2013, l'artiste prend conscience de sa liberté créatrice, en composant une douzaine de nouveaux titres où elle affirme son identité et rend hommage à ses icônes féminines (Virginia Woolf, Patti Smith...). Energie, propos directs et sans écran !

En concert, Mathieu Chrétien, à la batterie, rejoint désormais Emilie Marsh et Etienne Champollion : un trio qui n'a pas froid aux yeux en proposant une chanson-rock-épique tout à fait décomplexée...

[www.emiliemarsh.com](http://www.emiliemarsh.com)

[www.etiennechampollion.com](http://www.etiennechampollion.com)



De la poésie-rock aux Faures en Valjouffrey, avec de tels artistes, ce n'était pas gagné ! Sophie donnait la note, jadis au refuge de Font Turbat, sous l'Olan, mais aujourd'hui elle nous accueille dans le camping des Faures en Valjouffrey, un haut lieu convivial, en pleine nature. Les 250 à 300 personnes présentes à ce concert gratuit n'oublieront pas de sitôt cette pluie d'étoiles, la gentille hospitalité de Sophie et la complicité d'Etienne...

La Dépêche du midi, le 15 juillet 2015, a relaté la visite inédite d'Etienne Champollion à Figeac, le berceau de son illustre aïeul : «... il découvrait enfin la maison où le 23 décembre 1790, naissait Jean-François Champollion, son arrière-arrière grand oncle ». Le père du futur génie de l'égyptologie, Jacques, originaire de La Roche, « déjà bibliophile, linguiste et érudit, fut expulsé du département » selon Jean Lacouture (Champollion Une vie de lumières, chez Grasset), avec sa librairie ambulante, avant de s'installer à Figeac, dans le Quercy lointain. Le père de notre colporteur, grand-père du futur déchiffreur des hiéroglyphes, « ...Barthélemy avait passé toute sa jeunesse dans la partie la plus retirée et la plus escarpée de la vallée de la Bonne, appelée Valjouffrey, une sorte de bout du monde inhospitalier, cerné par des cimes majestueuses et parsemé de pierres. Il avait vu le jour au pied de la montagne de Malentraz, dans le hameau paysan des Faures » écrit Alain Faure, dans « Champollion le savant déchiffré », chez Fayard 2004. A l'ombre du génie du déchiffreur des hiéroglyphes, l'immense talent de ce musicien multi-instrumentiste paraît modeste. Le quotidien « La Montagne », le 8 septembre 2011, ne s'y est pas trompé, en faisant voler vers les cimes, Etienne Champollion, notre sympathique Sappary, « véritable prodige de la musique... ».

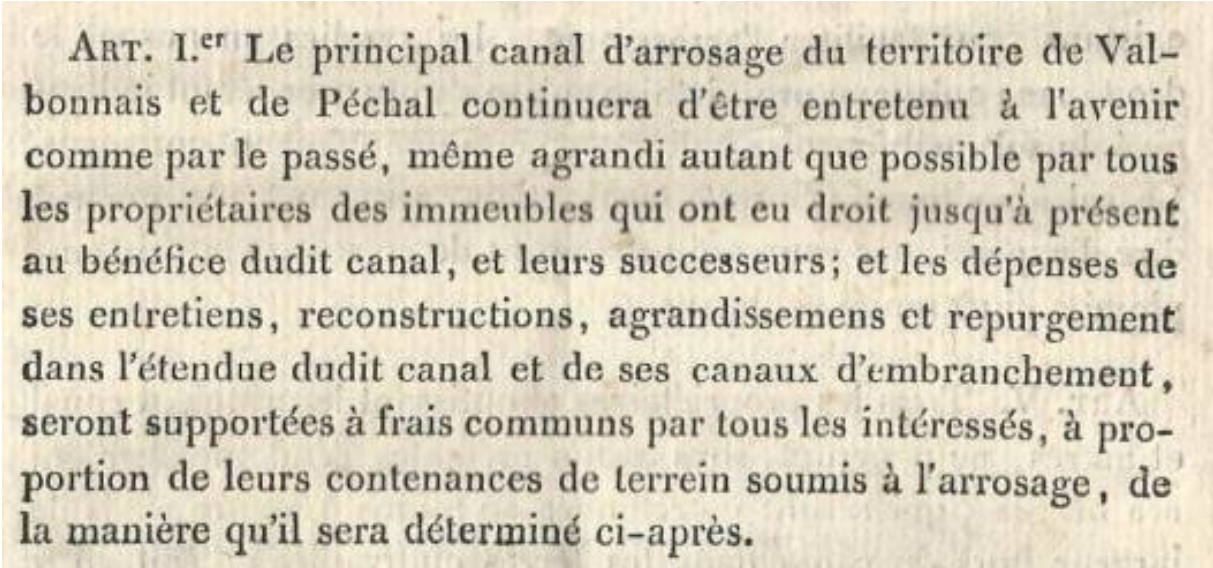
## Le règlement de 1808 pour la police des eaux du canal d'arrosage (suite)

Le canal d'arrosage de Valbonnais, dit « canal de moines » est construit au XIV<sup>e</sup> siècle sous le Prieur Jean de Riveyra et le seigneur Hugonin Alleman.

Jadis, au prieuré de Valbonnais, le titre de prieur a été réservé aux membres de la famille Alleman. De 1341 à 1343, Jean de Viennois, fils naturel du Dauphin Jean, exerce cette fonction. Jean de Riveyra lui succède, venant de Saint Michel de la Cluse, une des abbayes bénédictines les plus célèbres, à dix kilomètres, à l'ouest de Turin, dans le Piémont. Dans les « Alleman de Valbonnais », Charles Freynet nous dit qu'il exerce les fonctions de prieur de Valbonnais de 1344 à 1385 et que « *Ce fut probablement, sous sa direction et avec le concours d'Hugonin Alleman, que fut construit le canal d'irrigation qui amène, depuis lors sur la plaine de Valbonnais, les eaux du ruisseau Dordouillet et des sources captées dans la vallée du Périer* ». Notons qu'il n'est pas question à l'époque de dérivation des eaux du torrent Marsanne.

Hugues, dit Hugonin Alleman, est seigneur de Valbonnais de 1332 à 1364. Le Dauphin Humbert II le qualifie, dans de nombreuses lettres ou actes, de « *consanguineus noster, dilectus, fidelis Hugo Alamandi, dominus Vallis bonnesii* ». En 1338, il prête hommage au Dauphin pour les seigneuries de Valbonnais, de Ratier, du Périer, d'Entraigues, de Claix, de Varcès, etc. : Humbert II lui cède enfin « *la jouissance du château delphinal de Valbonnais* ». Le tracé du canal, au XIV<sup>e</sup> siècle, sur les seigneuries du Périer, d'Entraigues et de Valbonnais dépend bien d'un seul maître.

Sous l'impulsion du Prieuré de Valbonnais et du seigneur laïc, des pratiques communautaires de l'irrigation s'établissent autour de l'octroi de droits d'eau. Notre communauté rurale impose ses propres règles. Mais petit à petit, cette autarchie presque parfaite fait place à une régulation progressive par le politique. Les interventions publiques s'intensifient à partir de la période post-révolutionnaire avec la création du département et l'instauration de l'autorité préfectorale. Dans le domaine de la gestion collective de l'eau, la promulgation de la loi du 14 Floréal An XI (4 mai 1803) donne un statut juridique aux syndicats de propriétaires et impose un contrôle du Préfet sur les organisations communautaires. Le concordat du dimanche 15 mai 1808, signé à Valbonnais, entre dans ce cadre, un lustre plus tard.



ART. 1.<sup>er</sup> Le principal canal d'arrosage du territoire de Valbonnais et de Péchal continuera d'être entretenu à l'avenir comme par le passé, même agrandi autant que possible par tous les propriétaires des immeubles qui ont eu droit jusqu'à présent au bénéfice dudit canal, et leurs successeurs; et les dépenses de ses entretiens, reconstructions, agrandissemens et repurgement dans l'étendue dudit canal et de ses canaux d'embranchement, seront supportées à frais communs par tous les intéressés, à proportion de leurs contenances de terrain soumis à l'arrosage, de la manière qu'il sera déterminé ci-après.



ART. II. Les dérivations partielles, prises au grand canal ou à ses branches passant dans les propriétés respectives, seront entretenues et repurgées par les propriétaires, chacun en droit soi, à leurs frais, sous les peines ci-après déterminées.

ART. III. Il sera établi, depuis l'embouchure du principal canal et dans toute son étendue, même aux branches principales, des vannes pour faciliter l'arrosage des immeubles et empêcher l'infiltration des eaux qui tend à en diminuer le volume. Les syndics qui seront nommés, détermineront celles dont les frais doivent être à la charge de tous les intéressés, et celles qui doivent être en particulier pour ceux qui aboutissent au principal canal ou à des branches principales dont l'avantage ne profitera qu'à eux seuls : néanmoins les habitans de la commune d'Entraigues qui ont eu droit, jusqu'à présent, de jouir du bénéfice de ses eaux depuis l'embouchure dudit canal jusqu'au rocher Arthaud, sont soumis d'établir à leurs frais ces vannes.

ART. IV. S'il est jugé nécessaire d'augmenter le nombre des canaux d'embranchement, de faire des changemens à ceux existans pour faciliter l'arrosement, les syndics en auront le droit, sans qu'aucun propriétaire puisse s'y opposer, étant indemnisé du sol qu'il fournira à dire d'experts amiablement convenus. Le sol abandonné par cette transaction, sera payé, de même à dire d'experts, par ceux qui profiteront de ce sol, et le prix employé à l'indemnité ci-dessus.

(à suivre)



## Le débroussaillage d'un épineux casse-tête à Valbonnais...



**a v a n t**



**a p r è s**



Les ruines d'un colombier sur une motte castrale, au lieu-dit « Le Pigeonnier »

(à suivre)





Lac du Vallon : 2493 m



36 idées... dans la tête à Matthieu !



Tu déménages mon  
pauvre Matthieu !



Une idée originale pour souffler ses 36 bougies : tirer un canoë sur 1200 m de dénivelé de Chantelouve au lac du Vallon, blotti sous un cirque rocheux qui tutoient les 3000 m.